1.1.2

Canton de Vaud

656231

Commune de POMPAPLES

Plan d' affectation

Ce plan abroge le plan des zones légalisé le 14 novembre 1975 et le plan d'extension partiel fixant une zone de villas au lieu dit "Aux Champs Montanney" légalisé le 14 avril 1972.

Modification suite aux décisions du Conseil Général

Approuvé par la Municipalité de Pompaples dans sa séance du 26 SEPTEMBRE 1988

Le Syndic: Le Secrétaire

Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 20 NOV. AU 19 DEC. 1987

Le Syndic: Le Secrétaire

Adopté par le Conseil Général dans ses séances du 26 FEVRIER 1988 ET DU 23 SEPTEMBRE 1988

Le Président: Le Secrétaire

Approuvé par le Conseil d' Etat du Canton de Vaud Lausanne le 27 JAN. 1989

L'atteste: Le Chancelier

R. Jomini
Ing. géom. off.
1304 Cossonay

1:5000

Cossonay, le 2 février 1987
28.10.1988

Légende

- Zone du vieux village
- Zone du village A
- Zone du village B
- Zone de villas
- Zone à occuper par plan spécial
- Zone d'utilité publique
- Zone artisanale
- Zone de verdure
- Zone de caravaning résidentiel
- Zone de l'hôpital
- Zone agricole et viticole A
- Zone agricole B
- Zone intermédiaire
- Voie ferrée
- Aire forestière
- Passe de zone agricole en zone du vieux village